

Note

DESTINATAIRES : Toutes les pharmacies préparatrices desservant la région de Chaudière-Appalaches

DATE : 8 février 2021

OBJET : Uniformisation des recettes utilisées dans le cadre de l'ATIVAD au CISSS de Chaudière-Appalaches

Le département régional de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches a procédé au cours des derniers mois à l'uniformisation des recettes d'antibiotiques utilisés dans le cadre de traitement intraveineux ambulatoire à celles utilisées dans la Capitale-Nationale.

Ainsi, d'ici la fin mars 2021 environ, les recettes du CISSS de la Capitale Nationale devront être utilisées pour tout traitement antibiotique débuté en provenance d'une des installations du CISSS de Chaudière-Appalaches.

De plus, nous profitons de l'occasion pour éliminer la pose des tubulures sur les sacs de pompe par les pharmacies préparatrices pour toutes les installations à partir de la même date. Nous vous invitons à prévoir dès maintenant une réduction de l'inventaire de tubulures dont vous disposez.

Une communication plus précise vous sera envoyée de même qu'à toutes les pharmacies communautaires de la région, dès que nous aurons toutes les informations pour retenir une date.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à en faire part au pharmacien responsable du programme ATIVAD de votre secteur ou à moi-même.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

« *Signature autorisée* »

Dominique Rousseau, pharmacienne
Chef adjointe aux soins pharmaceutiques
Département régional de pharmacie
CISSS de Chaudière-Appalaches
Téléphone : 418 835-7121 poste 11465